

Monoxyde de carbone
019GIS


F+ : Extrêmement inflammable



T : Toxique



2.3 : Gaz toxique.



2.1 : gaz inflammable.

Danger

SECTION 1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise
1.1. Identification du produit

Nom commercial : Monoxyde de carbone
N° FDS : 019GIS
Description chimique : Monoxyde de carbone
 No CAS :000630-08-0
 No CE :211-128-3
 No Index :006-001-00-2
N° d'enregistrement : No. Enregistrement : 01-2119480165-39
Formule chimique : CO

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations pertinentes identifiées : Industriel et professionnel. Faire une analyse des risques avant utilisation.
 Gaz de test ou d'étalonnage Utilisation en laboratoire Utilisé pour le traitement des métaux.
 Réaction chimique/synthèse
 Contacter le fournisseur pour plus d'information sur l'utilisation

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Identification de la société : Air Liquide France Industrie
 110 Esplanade du Général De Gaulle
 Coeur Défense, tour A (36ème étage)
 92931 Paris la Défense Cedex FRANCE
 Tel. : +33 1 53 59 75 55
Adresse e-mail (personne compétente) : Fds.GIS@airliquide.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence : +33 1 45 42 59 59

SECTION 2. Identification des dangers
2.1. Classification de la substance ou du mélange
Classe de Risques et Code de catégorie - Règlement CE 1272/2008 (CLP)

- Dangers pour la santé** : Toxicité aiguë, par inhalation - Catégorie 3 - Danger - (CLP : Acute Tox. 3) - H331
 Toxicité pour le système reproductif - Foetus - Catégorie 1A - Danger - (CLP : Repr. 1A) - H360D
 Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition répétée - Catégorie 1 - Danger - (CLP : STOT RE 1) - H372
- Dangers physiques** : Gaz inflammables - Catégorie 1 - Danger - (CLP : Flam. Gas 1) - H220
 Gaz sous pression - Gaz comprimés - Attention - (CLP : Press. Gas) - H280

Classification CE 67/548 ou CE 1999/45
Air Liquide France Industrie

 110 Esplanade du Général De Gaulle Coeur Défense, tour A (36ème étage) 92931 Paris la Défense Cedex FRANCE
 Tel. : +33 1 53 59 75 55

En cas d'urgence : +33 1 45 42 59 59

Monoxyde de carbone
019GIS
SECTION 2. Identification des dangers (suite)

 : F+; R12
 Repr. Cat. 1; R61
 T; R23-R48/23

2.2. Éléments d'étiquetage
Règlement d'Étiquetage CE 1272/2008 (CLP)

• Pictogrammes de danger



• Code de pictogrammes de danger : GHS06 - GHS02 - GHS08 - GHS04

• Mention d'avertissement : Danger

 • Mention de danger : H331 - Toxique par inhalation.
 H220 - Gaz extrêmement inflammable.
 H360D - Risque pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.
 H372 - Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
 H280 - Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.

• Conseils de prudence

- Prévention

 : P260 - Ne pas respirer les gaz, vapeurs.
 P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes nues ou des surfaces chaudes. – Ne pas fumer.
 P202 - Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

- Intervention

 : P304+P340+P315 - EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Consulter immédiatement un médecin.
 P308+P313 - En cas d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin.
 P377 - Fuite de gaz inflammable: Ne pas éteindre si la fuite ne peut pas être arrêtée sans danger.
 P381 - Éliminer toutes les sources d'ignition si cela est faisable sans danger.

- Stockage

 : P405 - Garder sous clef.
 P403 - Stocker dans un endroit bien ventilé.

Étiquetage CE 67/548 ou CE 1999/45

• Symbole(s)


 : F+ : Extrêmement inflammable
 T : Toxique

• Phrase(s) R

 : R12 : Extrêmement inflammable.
 R23 : Toxique par inhalation.
 R48/23 : Toxique : risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation.
 R61 : Risque pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.

• Phrase(s) S

 : S45 : En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).
 S53 : Eviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation.

2.3. Autres dangers

: Aucun(e).

Monoxyde de carbone
019GIS
SECTION 3. Composition/informations sur les composants
3.1. 3.1 Substance / 3.2 Mélanges

SUBST Substance.

Nom de la substance	Contenance	No CAS	No CE	No Index	No. Enregistrement	Classification
Monoxyde de carbone	100 %	630-08-0	211-128-3	006-001-00-2	01-2119480165-39	F+; R12 Repr. Cat. 1; R61 T; R23-48/23 Flam. Gas 1 (H220) Repr. 1A (H360D) Acute Tox. 3 (H331) STOT RE 1 (H372) Press. Gas (H280)

Ne contient pas d'autres composants ni impuretés qui pourraient modifier la classification du produit.

* 1: Listé dans l'Annexe IV/V de REACH, exempté d'enregistrement

* 2: Date limite d'enregistrement non dépassée

* 3: Enregistrement non requis : Substance produite ou importée < 1 T / an

Voir le texte complet des Phrases-R au chapitre 16. Voir au chapitre 16 le texte complet des mentions-H

SECTION 4. Premiers secours
4.1. Description des premiers secours

- Inhalation : Déplacer la victime dans une zone non contaminée, en s'équipant d'un appareil respiratoire autonome individuel (ARI). Maintenir la victime au chaud et au repos. Appeler un médecin. Pratiquer la respiration artificielle si la victime ne respire plus.
- Contact avec la peau : Pas d'effets néfastes attendus avec ce produit
- Contact avec les yeux : Pas d'effets néfastes attendus avec ce produit
- Ingestion : L'ingestion n'est pas considérée comme un mode d'exposition possible.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- : Les symptômes peuvent être des étourdissements, des maux de tête, des nausées et une perte de coordination.
Effets retardés néfastes possibles.
Se reporter à la section 11

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- : Obtenir une assistance médicale.

SECTION 5. Mesures de lutte contre l'incendie
5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction

- Agents d'extinction appropriés : Tous les agents d'extinction connus peuvent être utilisés.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Risques spécifiques : L'exposition au feu peut entraîner la rupture et l'explosion des récipients.
- Produits de combustion dangereux : Aucun(e).

5.3. Conseils aux pompiers

- Méthodes spécifiques : Si possible, arrêter le débit gazeux.
Coordonner les mesures d'extinction des feux aux alentours. Refroidir les récipients exposés avec de l'eau pulvérisée depuis un endroit protégé. Ne pas laisser s'écouler dans les caniveaux l'eau d'arrosage contaminée par le feu
Ne pas éteindre une fuite de gaz enflammée, sauf si absolument nécessaire. Une réinflammation spontanée et explosive peut se produire. Éteindre les autres feux.
- Équipements de protection spéciaux pour les pompiers : Utiliser un appareil respiratoire autonome individuel (ARI).

Monoxyde de carbone
019GIS
SECTION 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle
6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

: Essayer d'arrêter la fuite.
 Évacuer la zone.
 Prendre en compte le risque d'atmosphères explosives
 Éliminer les sources d'inflammation.
 Contrôler la concentration du produit rejeté
 Assurer une ventilation d'air appropriée.
 Porter un appareil respiratoire autonome individuel (ARI) pour entrer dans la zone, à moins d'avoir contrôlé que celle-ci est sûre.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

: Essayer d'arrêter la fuite.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

: Ventiler la zone.

6.4. Référence à d'autres sections

: Voir aussi les sections 8 et 13

SECTION 7. Manipulation et stockage
7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Sécurité lors de l'utilisation du produit : Seules les personnes ayant l'expérience et la formation appropriée peuvent manipuler les gaz sous pression
 Le produit doit être manipulée dans le respect des bonnes procédures industrielles d'hygiène et de sécurité
 Utiliser seulement l'équipement spécifié, approprié à ce produit, à sa pression et à sa température d'utilisation. Contacter votre fournisseur de gaz en cas de doute.
 Éviter l'exposition, se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation.
 Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.
 Purger l'air de l'installation avant d'introduire le gaz.
 Quand l'installation est mise hors service, avant d'y introduire le gaz, purger avec un gaz inerte sec (ex. : hélium ou azote)
 Maintenir à l'écart de toute source d'ignition (y compris de charges électrostatiques).
 Ne pas fumer pendant la manipulation du produit.
 Évaluer les risques potentiels d'atmosphère explosive et le besoin d'équipements anti-explosion (ATEX)
 N'utiliser que des outils non étincelants
 Vous assurer que toute l'installation gaz a été (ou est régulièrement) contrôlée pour les fuites, avant utilisation
 L'installation d'une purge entre la bouteille et le détendeur est recommandée
 Éviter les retours d'eau, d'acides et d'alkalis.

Sécurité lors de la manutention du récipient de gaz : Se reporter aux instructions du fournisseur pour la manutention du récipient.
 Empêcher l'aspiration d'eau dans le récipient.
 Interdire les remontées de produits dans le récipient.
 Protéger les bouteilles des dommages physiques, ne pas les tirer, les rouler, les glisser, les laisser tomber
 Pour déplacer les bouteilles même sur une courte distance, utiliser un chariot (roule bouteilles, etc.), conçu pour le transport de bouteilles
 Laisser le chapeau de protection du robinet en place jusqu'à ce que le récipient soit à nouveau sécurisé soit par un mur soit par un support ou placé dans un conteneur ou mises en position d'utilisation
 Si l'utilisateur rencontre une quelconque difficulté lors de l'ouverture ou de la fermeture du robinet de la bouteille, il doit interrompre l'utilisation et contacter le fournisseur
 Ne jamais chercher à réparer ou modifier le robinet d'un récipient ou ses dispositifs de décompression
 Les robinets endommagés doivent être immédiatement signalés au fournisseur
 Maintenir les robinets des récipients propres et non contaminés, particulièrement par de l'huile ou de l'eau
 Si le récipient en a été équipé, dès qu'il a été déconnecté de l'installation, remettre en place le chapeau ou le bouchon de sortie du robinet
 Fermer le robinet du récipient après chaque utilisation et lorsqu'il est vide, même s'il est encore raccordé à l'équipement

Monoxyde de carbone**019GIS****SECTION 7. Manipulation et stockage (suite)**

Ne jamais tenter de transférer les gaz d'une bouteille/récipient, dans un autre emballage
Ne jamais utiliser une flamme directe ou un chauffage électrique pour augmenter la pression dans le récipient
Ne pas enlever ou détériorer les étiquettes mises par le fournisseur pour identifier le contenu de la bouteille

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

: Stocker le récipient dans un endroit bien ventilé, à température inférieure à 50°C.
Entreposer à l'écart des gaz comburants et des autres matières comburantes. Les récipients doivent être stockés en position verticale et sécurisés pour éviter les chutes. Les récipients en stock doivent être périodiquement contrôlés pour leur état général et l'absence de fuite. Les récipients dans des endroits non exposés au risque de feu et éloignés des sources de chaleur et d'ignition. Tenir à l'écart des matières combustibles. Toutes les installations électriques dans les stockages doivent être compatibles avec le risque d'exposition aux atmosphères potentiellement explosives.
Respecter toute les réglementations et exigences locales pour le stockage des récipients.
Les récipients ne doivent pas être stockés dans des conditions susceptibles d'aggraver la corrosion.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

: Aucun(e).

SECTION 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1. Paramètres de contrôle**

Limites d'exposition professionnelle : Monoxyde de carbone : TLV[©] -TWA [ppm] : 25
Monoxyde de carbone : ILV (EU) - 8 H - [ppm] : 20
Monoxyde de carbone : ILV (EU) - 15 min - [mg/m³] : 117
Monoxyde de carbone : ILV (EU) - 15 min - [ppm] : 100
Monoxyde de carbone : VME - France [mg/m³] : 55
Monoxyde de carbone : VME - France [ppm] : 50
Monoxyde de carbone : ILV (EU) - 8 H - [mg/m³] : 23

DNEL: niveau dérivé sans effet : 20ppm long term / 100ppm short term

PNEC: concentration prévisible sans effet : Non disponible
Substance sous forme de gaz à résidence très improbable dans le milieu aquatique

8.2. Contrôles de l'exposition

8.2.1. Contrôles techniques appropriés : Produit devant être mis manipulé dans un système clos et sous des conditions strictes de contrôle

Utiliser de préférence des installations étanches en permanence (ex. : canalisations soudées)
S'assurer que les limites d'exposition (si disponible) ne sont pas dépassées.

Penser à analyser les risques (plan de prévention, permis de travail, ..) ex. pour la maintenance

Les équipements sous pression doivent être régulièrement contrôlés pour vérifier l'absence de fuites

Maintenir une ventilation d'extraction appropriées localement et de l'ensemble

Utiliser des détecteurs avec alarme quand des gaz toxiques peuvent s'échapper.

8.2.2. Équipements de protection individuelle : Une analyse des risques de l'utilisation du produit doit être menée et documentée dans tous les lieux de travail concernés par l'utilisation du produit afin de choisir les équipements personnels de sécurité concernant les risques identifiés. Les recommandations suivantes sont à considérer:

Disposer d'un appareil respiratoire autonome individuel (ARI), prêt à être utilisé en cas d'urgence.

Porter des gants de protection en cuir et des chaussures de sécurité pour manutentionner les bouteilles

Considérer le port de vêtements de sécurité anti-feu et anti-électricité statique

Porter des lunettes de sécurité équipées de protections latérales.

8.2.3. Contrôles d'exposition ambiante : Se référer à la réglementation locale pour les restrictions d'émission dans l'atmosphère. Voir la section 13 pour les méthodes spécifiques au traitement des déchets de gaz

Monoxyde de carbone**019GIS****SECTION 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle (suite)****SECTION 9. Propriétés physiques et chimiques****9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles****Aspect**

- État physique à 20°C / 101.3kPa : Gaz.
- Couleur : Incolore.
Odeur : Sans odeur.
Seuil olfactif : La détection des seuils par l'odeur est subjective et inappropriée pour alerter en cas de surexposition

Point de fusion [°C] : -205

Point d'ébullition [°C] : -192

Point d'éclair [°C] : Non applicable aux gaz et aux mélanges de gaz

Vitesse d'évaporation (éther=1) : Non applicable aux gaz et aux mélanges de gaz

Domaine d'inflammabilité [%vol dans l'air] : 10,9 à 76

Pression de vapeur [20°C] : Non applicable.

Densité relative, gaz (air=1) : 1

Densité relative, liquide (eau=1) : 0,79

Solubilité dans l'eau [mg/l] : 30

Coefficient de partition de n-octanol dans l'eau : 1,78

Température d'auto inflammation [°C] : 620

• Propriétés comburantes : Non applicable.

9.2. Autres informations

Autres données : Aucun(e).

Masse molaire [g/mol] : 28

Température critique [°C] : -140

SECTION 10. Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

: Pas de danger de réactivité autres que les effets décrits dans les sections ci-dessous

10.2. Stabilité chimique

: Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses: Peut former un mélange explosif avec l'air.
Peut réagir violemment avec les oxydants.**10.4. Conditions à éviter**

: Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. – Ne pas fumer.

10.5. Matières incompatibles: Air, Comburant.
Pour plus d'informations sur la compatibilité, se référer à l'ISO 11114**10.6. Produits de décomposition dangereux**

: Pas de produits de décomposition dangereux dans les conditions normales d'utilisation et de stockage

Monoxyde de carbone**019GIS****SECTION 10. Stabilité et réactivité (suite)****SECTION 11. Informations toxicologiques****11.1. Informations sur les effets toxicologiques**

Toxicité aiguë	: Toxique par inhalation.
Inhalation par les rats CL50 [ppm/4h]	: 1300
CL50 [ppm/1h]	: 1880 ADR P200 / ISO 10298
Corrosion cutanée / irritation cutanée	: Pas d'effet connu avec ce produit
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Pas d'effet connu avec ce produit
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Pas d'effet connu avec ce produit
Cancérogénicité	: Pas d'effet connu avec ce produit
Mutagénicité des cellules	: Pas d'effet connu avec ce produit
Toxicité pour la reproduction	: Ce produit peut compromettre la fertilité et causer des dommages au fœtus.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique	: Supprime l'oxygène fixé sur les globules rouges du sang.
Organe(s)-cible(s)	: Sang.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée	: Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
Organe(s)-cible(s)	: Coeur.
Danger par inhalation	: Non applicable aux gaz et aux mélanges de gaz

SECTION 12. Informations écologiques**12.1. Toxicité**

: Aucune donnée disponible.

12.2. Persistance - dégradabilité: Ne subit pas la réaction d'hydrolyse
Difficilement biodégradable.
Non applicable aux gaz non organiques**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

: Pas de bioaccumulation à attendre à cause du bas log Kow.

12.4. Mobilité dans le sol

: Dû à sa grande volatilité, la pollution des sols ou eaux par ce produit est improbable.

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

: Pas classifié comme PBT ou vPvB.

12.6. Autres effets néfastes

Effet sur la couche d'ozone	: Aucun(e).
Effet sur le réchauffement global	: Pas d'effet connu avec ce produit
Potentiel de réchauffement global [CO₂=1]	: 1,9

Monoxyde de carbone
019GIS
SECTION 13. Considérations relatives à l'élimination
13.1. Méthodes de traitement des déchets

: Ne doit pas être rejeté dans l'atmosphère.
 Ne pas évacuer dans les endroits où il y a un risque de former un mélange explosif avec l'air.
 Le gaz rejeté doit être brûlé dans un brûleur approprié équipé d'un anti-retour de flamme.
 Pour plus de recommandation sur les méthodes d'élimination des gaz, se référer au code de bonnes pratiques de l'EIGA (Doc. 30/10 " Disposal of gases", téléchargeable sur <http://www.eiga.org>)
 Contacter le fournisseur si des instructions sont nécessaires.

13.2. Informations complémentaires

: Aucun(e).

SECTION 14. Informations relatives au transport

Numéro ONU : 1016
 Étiquetage ADR, IMDG, IATA



: 2.1 : gaz inflammable.
 2.3 : Gaz toxique.

Transport terrestre (ADR/RID)

I.D. n° : 263
 Désignation officielle de transport ONU : MONOXYDE DE CARBONE COMPRIMÉ
 Classe(s) de danger pour le transport : 2
 Code de classification : 1 TF
 Instruction(s) d'emballage : P200
 Restriction de passage en tunnels : B/D : Transport en citerne: Passage interdit dans les tunnels des catégories B, C, D et E;
 Autre transport : Passage interdit dans les tunnels de catégorie D et E.
 Dangers pour l'environnement : Aucun(e).

Transport par mer (IMDG)

Désignation officielle de transport : CARBON MONOXIDE, COMPRESSED
 Classe : 2.3
 Plan de secours (EmS) - Incendie : F-D
 Plan de secours (EmS) - Epandage : S-U
 Instruction d'emballage : P200

transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)

Désignation officielle de pour le transport (IATA) : CARBON MONOXIDE, COMPRESSED
 Classe : 2.3
 Passager et avion cargo : NE PAS EMBARQUER DANS UN AVION AVEC DES PASSAGERS
 Par avion cargo uniquement : INTERDIT

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Précautions spéciales pour l'utilisation : Éviter le transport dans des véhicules dont le compartiment du chargement n'est pas séparé de la cabine de conduite.
 S'assurer que le conducteur du véhicule connaît les dangers potentiels du chargement ainsi que les mesures à prendre en cas d'accident ou autre situation d'urgence.
 Avant de transporter les récipients :
 - S'assurer que les récipients sont fermement arrimés.
 - S'assurer que le robinet de la bouteille est fermé et ne fuit pas.
 - S'assurer que le bouchon de protection de sortie du robinet (quand il existe) est correctement mis en place.
 - S'assurer que le dispositif de protection du robinet (quand il existe) est correctement mis en

Monoxyde de carbone**019GIS****SECTION 14. Informations relatives au transport (suite)**

place.
- S'assurer qu'il y a une ventilation appropriée.

SECTION 15. Informations réglementaires**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Législation UE**

Restrictions d'utilisation : Réservé à l'utilisateur professionnel (Annexe XVII REACH).
Réglementation Seveso 96/82/EC : Inclus
: S'assurer que toutes les réglementations nationales ou locales sont respectées.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

: Une évaluation du risque chimique (CSA) a été faite pour ce produit.

SECTION 16. Autres informations

Indication de changements : Fiche de données de sécurité revue selon le règlement de la commission (EU) 453/2010

Conseils relatifs à la formation : S'assurer que les opérateurs comprennent bien les risques d'inflammabilité.
Les utilisateurs d'appareils respiratoires doivent être formés.
S'assurer que les opérateurs comprennent bien le risque de toxicité.

Liste du texte complet des Phrases-R en section 3 : R12 : Extrêmement inflammable.
R23 : Toxique par inhalation.
R48/23 : Toxique : risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation.
R61 : Risque pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.

Liste du texte complet des Mentions de dangers H en section 3 : H220 - Gaz extrêmement inflammable.
H280 - Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
H331 - Toxique par inhalation.
H360D - Risque pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.
H372 - Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Note : La présente Fiche de Données de Sécurité a été établie conformément à la législation de l'Union Européenne applicable

DÉNÉGATION DE RESPONSABILITÉ : Malgré le soin apporté à sa rédaction de ce document, aucune responsabilité ne saurait être acceptée en cas de dommage ou d'accident résultant de son utilisation.
Les informations données dans ce document sont considérées comme exactes au moment de son impression. Avant d'utiliser ce produit pour une nouvelle application ou pour des essais, une étude approfondie de compatibilité des matériaux et une analyse des risques doivent être faites .

Ce document a été préparé conformément aux conditions requise pour les FDS d'après le texte de : "OSHA Hazard Communication Standard 29 CFR 1910.1200."

DENEGATION DE RESPONSABILITE Les informations contenues dans cette fiche proviennent de sources que nous considérons être dignes de foi. Néanmoins, elles sont fournies sans aucune garantie, expresse ou tacite, de leur exactitude. Les conditions ou méthodes de manutention, stockage, utilisation ou élimination du produit sont hors de notre contrôle et peuvent ne pas être du ressort de nos compétences. C'est pour ces raisons entre autres que nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, dommage ou frais occasionnés par ou liés d'une manière quelconque à la manutention, au stockage, à l'utilisation ou à l'élimination du produit. Cette FDS a été rédigée et doit être utilisée uniquement pour ce produit. Si le produit est utilisé en tant que composant d'un autre produit, les informations s'y trouvant peuvent ne pas être applicables.

Fin du document